

## **JANVIER 2021**

RC-POS (20\_POS\_217)

# RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Sabine Glauser Krug et consorts - Pour sortir de notre dépendance numérique américaine et reconstruire une informatique de confiance, locale et résiliente.

## 1. PREAMBULE

La Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) s'est réunie le mardi 27 octobre 2020 à la salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de M. Maurice Neyroud (président et rapporteur), de Mmes et MM. les député-e-s Taraneh Aminian, Céline Baux, Jean-François Chapuisat, Nicolas Croci-Torti, Maurice Gay, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Philippe Jobin, Didier Lohri, Daniel Meienberger, Stéphane Montangero, Alexandre Rydlo et Muriel Thalmann.

Excusé·e·s : Mme Carine Carvalho et M, Stéphane Balet (remplacés par M. Thalmann et S. Montangero), et Mme Carole Schelker

M. Vincent Keller, député, co-auteur du postulat et informaticien de profession, a été auditionné à la demande de la commission, mais il n'a pas participé aux travaux de la commission.

Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), a également assisté à la séance, accompagnée de M. Patrick Amaru, directeur général de la direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et de Mme Catherine Pugin, déléguée au numérique au sein de la DGNSI.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

#### 2. POSITION DU POSTULANT

La Constitution fédérale garantit à toute personne le droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications.<sup>1</sup>

Toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent. Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.

Ces dernières décennies, des outils informatiques extrêmement pratiques et bien conçus ont vu le jour. Ils sont aujourd'hui plébiscités par leurs utilisateurs, d'autant plus dans une période de transition numérique. Le problème est moins lié à l'outil lui-même qu'au contexte actuel d'exploitation des données des utilisateurs.

D'un côté les entreprises du numérique construisent le financement de leurs outils en proposant des publicités ciblées grâce à l'exploitation des metadonnées des utilisateurs. D'un autre côté, la législation américaine évolue à travers le Patriot Act, puis le Cloud Act, vers une justification du stockage de toutes les données des utilisateurs par les géants du Web et une autorisation octroyée à l'administration américaine de consulter les données des utilisateurs sans que ces derniers en soient informés, ni leur pays, ni le pays où sont

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Art. 13 Protection de la sphère privée de la Constitution fédérale de la Confédération suisse

stockées ces données. Certes, ces lois reposent sur une justification de lutte contre le terrorisme, mais en pointant tout acte criminel et sans précision claire de ce que recouvre ce terme. Les données pourront potentiellement concerner des proches également. C'est d'ailleurs cette interprétation excessivement large que dénonçait Edward Snowden en 2013.

Cette surveillance de masse pose des nombreux problèmes, en particulier quand elle est exploitée à des fins de manipulation. Or, cet état de fait n'est pas une fiction, les cas liés au Brexit ou à l'élection de Donald Trump ont été très médiatisés, mais bien d'autres ont été recensés parfois avec des conséquences bien funestes.

Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier un projet ambitieux visant à sortir de notre dépendance aux services et outils propriétaires ne respectant pas la législation suisse (notamment en matière de protection des données), et de promotion alternative d'outils numériques locaux, éthiques, résilients et respectueux des données et de la vie privée des utilisateurs.

La postulante estime que les ressources « open source » existent pour échapper à l'omniprésence des GAFAM² dans les outils utilisés par l'Etat et ses services. Le Canton investit beaucoup dans la formation des jeunes et les montants accordés à ces géants du Web ont, en plus des risques liés aux données, un impact négatif sur les compétences locales qui manquent de débouchés et de promotion. Elle salue le projet de *Trust Valley* lémanique et ils appellent l'Etat à s'engager également dans l'élaboration de ce type d'initiative dans le domaine de la confiance numérique et la cybersécurité.

Si l'objectif de ce postulat est clair, les contours d'un tel projet sont volontairement larges de manière à ce que le gouvernement puisse estimer le temps nécessaire à son aboutissement. Néanmoins, il est important pour l'auteure que ce postulat reste ambitieux et que l'Etat renonce au plus vite à sa dépendance aux GAFAM dans le nouveau projet. Il parait également important à la postulante qu'une attention particulière soit portée aux systèmes d'information qui fragilisent aujourd'hui le droit à la protection des données de la population et du personnel de l'Etat, qui est un droit constitutionnel.

## 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Il conviendra de déterminer si ce postulat adhère à la stratégie numérique de l'Etat ou s'il s'en écarte. Le Conseil d'Etat s'inscrit dans une philosophie qui est en ligne avec les demandes exprimées dans le postulat, c'est pourquoi il n'est pas fondamentalement opposé à sa prise en considération totale ou partielle.

Même si ce postulat pose des questions intéressantes, dont celle de savoir si le Canton de Vaud va faire cavalier seul ou s'il s'inscrit dans une vision plus large de collaboration et de réflexion à l'échelle du pays. Le Conseil d'Etat privilégie clairement la seconde variante, dans le cadre de sa stratégie numérique.

Dans différents chapitres de sa **stratégie numérique**<sup>3</sup>, le Conseil d'Etat a posé très clairement l'ambition d'un affranchissement progressif vis-à-vis des groupes dominants, communément appelés GAFAM, soit par exemple :

Page 10, concernant les données, il est indiqué que : en coordination avec les mesures déployées au niveau fédéral et par les autres cantons, le Conseil d'État entend ainsi doter le canton de Vaud d'une politique publique de la donnée, fondée notamment sur les principes de souveraineté et de sécurité [...].

Page 11, au niveau de la gouvernance, il est stipulé que l'objectif est de : fixer les principes d'accès et d'usage des données en mains publiques ainsi que les principes de stockage et d'archivage, adapter cas échéant le cadre légal pour protéger la population et les entreprises d'une utilisation abusive des données. Le Conseil d'Etat veut aussi soutenir le développement de réseaux informatiques et de télécommunication, data centers, et d'autres mesures propices à la cybersécurité.

Page 28, le Conseil d'Etat s'engage déjà à valoriser le potentiel d'innovation des entreprises et instituts de recherche vaudois en contribuant à développer de nouvelles solutions qui permettent notamment de réduire

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le terme GAFAM provient des cinq plus grandes multinationales du numérique (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://www.vd.ch/fileadmin/user\_upload/accueil/ConferencePresse/StrategieNumVD2018.pdf

la dépendance du canton à l'égard des systèmes proposés par les entreprises occupant une position dominante sur le plan mondial..

Page 30, économie numérique : le Conseil d'Etat entend intégrer un programme d'impulsion qui vise à favoriser l'émergence de nouvelles compétences « locales», de réduire la dépendance du canton vis-à-vis des acteurs dominants et de positionner le canton comme un territoire compétitif, propice aux expérimentations, à l'innovation et au dynamisme économique.

#### Poser des critères mieux définis

Pour la Conseillère d'Etat, certains axes développés dans le postulat méritent d'être mieux définis et clarifiés, quels sont par exemple les critères qui permettent de déterminer si l'Etat de Vaud dispose d'une informatique de confiance ou d'outils numériques résilients? La notion de solutions locales méritent aussi d'être mieux délimitée, notamment lorsque l'on se réfère à des composants informatiques produits exclusivement par de grands groupes à l'étranger.

L'Etat de Vaud ne peut pas s'affranchir des normes légales en termes de marchés publics, notamment lorsqu'il fait un appel d'offres. La politique en matière d'informatique de confiance doit s'inscrire en tenant compte du contexte légal.

La Conseillère d'Etat indique que pour toute une série d'applications et d'outils, l'alternative locale n'existe pas encore. Par exemple, le Canton de Vaud travaille avec la Confédération et d'autres cantons sur le développement d'un nuage informatique (SwissCloud). Il s'agit de déterminer les mesures à prendre pour améliorer la souveraineté de la Suisse en matière de données et de réduire au minimum la dépendance de notre pays et de notre canton par rapport aux grands prestataires internationaux de services en nuage.

Dans la même ligne, le directeur général de la DGNSI affirme qu'il n'est pas acceptable de stocker des données importantes pour le Canton de Vaud sur le territoire américain et sous un for juridique américain, Il faut tout mettre en œuvre pour quitter ce modèle.

Ces éléments de transition et d'indépendance numérique doivent prendre en considération des notions de coûts, d'intégration technique aux systèmes existants et connectés notamment avec ceux de la Confédération et des communes. Une collaboration large à l'échelle du pays est fondamentale.

Le directeur général de la DGNSI relève que même si la réduction de la dépendance à l'égard des gros acteurs du marché pouvait se réaliser pour les données et les logiciels, il resterait toute la problématique des composants hardware qui n'est pas abordée dans le postulat. Selon le directeur de la DGNSI il n'est juste pas possible de s'affranchir à 100% des fournisseurs étrangers sur toute la chaîne. Le postulat permettra au Conseil d'Etat et à la DGNSI de déterminer jusqu'à quel point il est possible de réduire la dépendance à l'égard des acteurs principaux du marché, et de quelle manière y parvenir.

La déléguée au numérique ajoute que le postulat permettra aussi d'aborder la volonté du Conseil d'Etat de prévenir et réduire les risques de fracture numérique.

# Politique de la donnée

Le postulat cible principalement ses demandes sur toute la partie de la donnée, ce qui est effectivement le cœur de la stratégie numérique du Conseil d'Etat. Selon les objectifs de cette stratégie, il faut sécuriser tant les aspects de gestion des données, que les aspects légaux qui sont liés.

L'ensemble des questions posées dans ce postulat a déjà été identifié, c'est pourquoi le Conseil d'Etat, précurseur en la matière au niveau Suisse, s'est assigné l'objectif de définir une politique de la donnée qui viendra en soutien de la stratégie générale du numérique.

## 4. AUDITION

A la demande de la postulante, la commission a accepté d'auditionner M. Vincent Keller, député, co-auteur de l'intervention parlementaire et spécialiste du domaine de l'informatique.

## Valeur des données

M. Vincent Keller rappelle que l'informatique se compose de machines, de logiciels et de données. Il y a 60 ans, les machines étaient ce qui coûtait le plus cher avec les logiciels qui permettaient de les faire tourner.

Mais progressivement la valeur des machines a baissé, celle des logiciels s'est effondrée, et dans les années 2000, c'est la valeur des donnés qui a par contre explosé.

Auparavant, les données saisies appartenaient à l'utilisateur qui avait acheté un logiciel, mais aujourd'hui ce modèle n'existe plus. En effet, des entreprises, notamment Microsoft, Apple ou Google, proposent un droit d'utilisation de leurs applications pendant un certain temps, mais en contrepartie ce qui les intéresse ce sont nos données. Jusqu'à maintenant, ces données étaient stockées sur notre ordinateur, mais maintenant elles se trouvent quelque part dans les nuages – le Cloud, ni dans le Canton de Vaud, ni en Suisse mais dans un autre pays, et c'est là tout l'enjeu de ce postulat. Cela signifie que nos données personnelles appartiennent à d'autres et sous for juridique à l'étranger.

Ces données permettent d'obtenir des profils ciblés pour vendre des produits ou même pour gagner des votes dans certaines élections, ce qui est évidemment extrêmement dangereux. Les postulants sont convaincus que le Canton de Vaud a les moyens techniques et la volonté politique pour être leader, montrer la voie et être un exemple face à cette problématique. Actuellement, le Canton de Vaud n'est pas exemplaire, comme par exemple en ayant choisi d'utiliser tout récemment un logiciel américain pour les visioconférences pendant le semi-confinement du printemps 2020. M. Vincent Keller regrette que d'autres logiciels « open source », pas forcément moins cher mais que l'on peut auditer, n'aient pas été choisis. Quel que soit l'engagement du fournisseur, il n'y a aucune garantie que les données restent en Suisse. Même si des contrats sont signés, les entreprises peuvent assez facilement faire valoir des surcharges qui conduisent aux transferts entre data centers situés dans des pays différents.

M. Vincent Keller déclare ne pas être un anti-GAFAM primaire, il admet qu'un grand nombre de leurs logiciels sont excellents pour les utilisateurs, mais ils sont dangereux. Face à ces risques, il relève que la stratégie numérique du Conseil d'Etat vise notamment à renforcer l'éducation numérique et la citoyenneté numérique.

Ce postulat ne s'oppose pas au Conseil d'Etat, mais vise à soutenir sa politique et à l'aider à s'affranchir de la domination d'entreprises américaines néfastes pour la protection et la sécurité de nos données, et qui va à l'encontre de la capacité d'innovation de notre canton.

## **Solutions alternatives**

M. Vincent Keller dément la croyance que les solutions alternatives sont compliquées à appréhender ou difficiles à utiliser. La complexité des concepts n'est pas plus grande à intégrer que l'on utilise les logiciels d'Office 365 (Word, Excel online) ou une autre solution telle que Collabora Online par exemple. Il a toujours pu utiliser des formulaires Word qui comprenaient des macros avec LibreOffice.

Il conclut qu'il est toujours possible d'avoir une alternative à une solution propriétaire américaine qui s'intéresse à nos données...

#### Faisabilité

Le directeur général de la DGNSI utilise aussi des solutions alternatives pour son usage personnel. Par contre au niveau professionnel, il note que tous les cantons et toutes les grandes villes en Suisse utilisent la suite bureautique de Microsoft. Il s'agit d'outils de collaboration, d'échanges de documents et d'interfaçage entre différents métiers, entre différentes applications. On cite souvent le cas de la ville de Munich qui était passée sur une solution « open source » avec des logiciels libres, mais qui a dû faire marche arrière. Aujourd'hui, au sein de l'administration cantonale vaudoise (ACV), les résistances au niveau technique et humain ne permettraient pas de migrer sur des logiciels « open source ».

Les esprits sont formatés à ces outils usuels et, dans ce sens, le directeur général de la DGNSI partage la préoccupation des postulants quand ils disent que cette problématique de l'apprentissage sur différentes solutions doit être abordée très tôt, à l'école déjà.

Quand cela est possible, la DGNSI a recours à des solutions « open source », d'ailleurs 70% des serveurs sont basés sur de l'« open source ».

La Conseillère d'Etat se souvient qu'une expérience pilote de passage sur LINUX, au sein du secrétariat général du DIRH (à l'époque DINF), avait tourné court, notamment parce que les collaborateurs n'étaient pas à l'aise avec l'outil et n'arrivaient pas à s'interfacer avec les autres métiers. M. Vincent Keller ne

préconise pas de faire des expériences isolées qui conduisent inévitablement à un échec ; il propose une cohérence dans la démarche.

En accord avec le Conseil d'Etat, M. Vincent Keller soutient une politique cohérente de la donnée. Il donne l'exemple de l'opération Welcome où l'entreprise vaudoise QoQa, mandatée par le Conseil d'Etat, stocke des données de consommateurs vaudois chez Amazon, car il n'y avait probablement pas d'alternative chez le développeur.

## Stockage de la donnée

Plusieurs membres au sein de la CTSI sentent de réelles convergences entre les demandes des postulants et la stratégie numérique du Conseil d'Etat. Ils craignent que la notion de *projet ambitieux* soit trop large et propose de focaliser la demande sur la mise en place d'une politique de la donnée incluant la possibilité d'un stockage sécurisé sur un Cloud en Suisse.

En conclusion de son audition, M. Vincent Keller confirme que le plus important est où se trouve la donnée et de savoir si le DGNSI est capable de fournir ce Cloud.

Par rapport au postulat, le Conseil d'Etat partage la philosophie générale et les grands principes tels qu'évoqués dans sa stratégie numérique, y compris l'affranchissement progressif de la dépendance aux GAFAM.

# 5. DISCUSSION GÉNÉRALE

## Office 365 à l'école obligatoire

La postulante relève que l'école a décidé de fonctionner sur Office 365 qui est un service Cloud comprenant une suite de logiciels Microsoft et que l'Etat participe de ce fait au conditionnement des utilisateurs qui ne connaissent pas d'autre alternative « open source ». A travers ce postulat, un e commissaire mettrait surtout l'accent sur l'éducation des enfants qui devraient apprendre à travailler avec des outils « open source ». Il faut éviter d'habituer les enfants à utiliser un seul outil alors que des solutions alternatives existent. La déléguée au numérique explique qu'il faut voir l'informatique comme une éducation à la pensée computationnelle. Si on forme les enfants à l'informatique et au numérique de manière générale, une fois adultes, ils pourront passer d'un outil à l'autre.

Un·e commissaire s'interroge sur la décision du DFJC de mettre à disposition si rapidement la suite Office 365 dans les écoles, alors que la DGNSI évalue encore les risques liés à la sécurité des données d'une telle solution Cloud. La déléguée au numérique mentionne que, dans le domaine de l'éducation, Privatim, qui est l'association des préposés suisses à la protection des données, a donné son accord pour l'utilisation d'Office 365. Un·e commissaire tient à préciser qu'Office 365 est encore en phase d'implémentation dans les écoles et qu'il semble un peu tôt pour en faire déjà le procès. Il peut aussi y avoir une dépendance aux Mac et aux applications Apple utilisées jusqu'à maintenant.

## Stockage des données de l'administration cantonale vaudoise (ACV)

Un·e commissaire relève que la postulante revient plutôt sur la dépendance vis-à-vis des grands fournisseurs, alors que M. Keller s'est concentré sur une préoccupation nouvelle qui concerne le stockage, la sécurité et la protection des données. Le directeur général indique que la DGNSI a un data center à Renens et un data center de secours dans un environnement sécurisé bancaire ; les données de l'ACV sont sauvegardées sur ces serveurs.

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises à la CTSI, il explique que le marché des logiciels est en train d'évoluer vers des solutions de location qui conduisent à stocker une partie des donnés sur des Clouds. La DGNSI fait de la résistance, pose de conditions et cherche des alternatives, par rapport au stockage de ces données. Il donne l'exemple de la solution Cloud SAP Ariba (projet pour les achats à la DAL) qui a été abandonnée justement pour des raisons de sécurité de l'hébergement des données. Il existe une commission d'experts au numérique qui évalue notamment les projets sous l'angle de la protection des données.

Concernant le choix de Cisco Webex pour les visioconférences, il précise qu'il a fallu trouver une solution en urgence suite au semi-confinement. Les flux de données vidéo passaient d'abord par le territoire américain avant que la DGNSI corrige la situation en demandant une variante européenne.

#### Protection des données et éducation des utilisateurs

Selon un-e commissaire, il ne faut pas axer la réflexion sur les GAFAM. En effet, quand les postulants expriment leur volonté d'offrir un maximum de données sous format ouvert, on touche la problématique de la communication, de la sécurité des données et l'éduction des utilisateurs à la protection de leurs données sauvegardées ou transférées, y compris l'éducation des enfants à l'école.

La collaboration avec la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) doit être un axe prioritaire qu'il faut poursuivre et intensifier.

Le postulat doit être vu sous l'aspect de la protection des données, l'utilisation d'Office 365 ou d'une autre suite bureautique n'a pas vraiment d'importance sur l'aspect sécuritaire; l'« open source » n'est pas un critère; le fait d'avoir un logiciel libre ne garantit ni la sécurité et ni la protection des données.

Les données sont souvent utilisées en parallèle sur les smartphones qui sont des supports facilement piratés et dont on peut écouter les communications. En utilisant les applications des principaux fournisseurs, l'utilisateur accepte qu'il soit suivi dans ses déplacements, ses communications, etc. Le député se demande d'ailleurs si les Conseillères et Conseillers d'Etat disposent de smartphones sécurisés.

#### Maîtrise de la donnée

Le postulat pose la question éminemment politique de savoir jusqu'à quel point notre société accepte d'être dépendante de la position dominante de quelques entreprises étrangères (américaines) qui maîtrisent les données et leur communication.

Le député identifie deux axes principaux de réflexion :

- 1) développer l'éducation numérique à l'école ;
- 2) sortir de la dépendance aux entreprises dominantes et aller vers une forme d'indépendance.

Il admet que la mise en œuvre du postulat ne sera pas simple, mais elle est faisable.

## Réduire la dépendance et sécuriser les données

Un·e commissaire s'inquiète des termes choisis dans le postulat, en particulier la demande de *sortir* de la dépendance aux services et outils propriétaires [...]; l'Etat de Vaud n'en a ni les moyens, ni les capacités. Il·elle pourrait se rallier à d'autres termes dans le but d'aller plus loin et d'en faire le plus possible notamment dans la sécurisation des données. Il·elle lance l'idée d'une prise en considération partielle du postulat.

## Objectifs du postulat

Le Conseillère d'Etat revient à la demande des postulants d'étudier *un projet ambitieux* qu'elle peine à bien délimiter à ce stade des discussions.

- Est-ce que ce projet concerne plus particulièrement la création d'un Cloud vaudois ? ou
- Est-ce qu'il concerne l'implémentation massive de solutions « open source » ? ou
- Est-ce qu'il s'agit de la mise en œuvre de la stratégie numérique, dans le but de réduire progressivement la dépendance de l'Etat de Vaud vis-à-vis des entreprises dominantes ?

Elle rappelle que la stratégie numérique globale va se décliner prochainement avec l'élaboration d'une politique de la donnée qui s'appliquera à l'ensemble des systèmes d'information de l'Etat.

Le Conseil d'Etat devra également fournir une appréciation sur les conséquences de chaque choix, notamment financières, et sur les risques, en particulier sur les échanges avec la Confédération, les autres cantons et les communes.

Un e commissaire est conscient qu'un certain nombre de systèmes semblent actuellement indispensables au bon fonctionnement de l'informatique des différents services de l'Etat de Vaud. Le postulat demande justement au Conseil d'Etat d'avoir une vision et d'étudier des solutions à moyen et long terme pour pouvoir remplacer certains systèmes ou infrastructures de Microsoft, Cisco, etc. En termes de dépendance, il constate que la solution de téléphonie étant basée sur Cisco, cela a conduit directement au choix de Cisco pour la visioconférence, alors que des alternatives existent.

Un e commissaire souhaite aussi transmettre un postulat réalisable, avec des objectifs concrets, définis dans le temps, mesurables et atteignables. La demande pourrait aller dans le sens de matérialiser la politique générale en matière informatique et de se doter d'une politique de la donnée qui s'inscrit dans cette philosophie.

## Proposition d'amendement de la conclusion du postulat / Prise en considération partielle

Un e commissaire partage l'objectif de <u>réduire progressivement</u> la dépendance à ces entreprises dominantes, et dans ce but dépose un amendement.

Il est relevé l'importance de la protection des données, c'est pourquoi il est proposé d'enlever les parenthèses à (notamment en matière de protection des données) et ainsi de renforcer cet objectif. Le Conseil d'Etat va d'ailleurs intégrer cet aspect dans sa future politique des données.

Il est souligné que la promotion alternative d'outils numériques locaux, éthiques, résilients et respectueux des données et de la vie privée des utilisateurs se rapporte directement au *projet ambitieux* que l'amendement vise à supprimer. Dès lors, il est proposé de mieux délimiter la demande et de s'arrêter après la phrase qui finit par [...] en matière de protection des données.

La postulante tient à préciser que la sortie de la dépendance aux services et outils propriétaires est un objectif (une visée) à atteindre au terme d'un processus sur la durée. Si ces produits ne respectent pas la législation suisse, il convient d'en sortir ; le but étant de se réapproprier les données. La sortie de cette dépendance sera possible grâce au développement de produits locaux innovants. La postulante a pesé chaque mot de sa conclusion et ne souhaite pas la modifier.

# 6. VOTES SUR L'AMENDEMENT ET SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU POSTULAT

## Vote sur l'amendement suivant au dernier paragraphe du postulat :

« Ainsi, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'étudier <del>un projet ambitieux visant à sortir</del> <u>la réduction progressive</u> de notre dépendance aux services et outils propriétaires ne respectant pas la législation suisse, notamment en matière de protection des données ». et de promotion alternative d'outils numériques locaux, éthiques, résilients et respectueux des données et de la vie privée des utilisateurs.

L'amendement est accepté par 8 voix pour et 6 voix contre.

## Vote sur la recommandation de prise en considération partielle du postulat :

A l'unanimité, la commission thématique des systèmes d'information (CTSI) recommande au Grand Conseil de prendre en considération partiellement ce postulat, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Chardonne, le 26 janvier 2021

Le rapporteur : (Signé) Maurice Neyroud